

DEMARCHES EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES AU CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES (CFE)



PERSONNE MORALE

A - CAS DE CREATION D'ENTREPRISE

- 1 Dossier à constituer :
 - un questionnaire dûment rempli (Déclaration Mo), disponible au CFE;
 - une photocopie de la carte nationale d'identité pour les nationaux, de la carte consulaire pour les ressortissants de CEDEAO ou du passeport pour les étrangers;
 - une photocopie du titre de séjour notamment la carte de séjour, le certificat de résidence ou le visa pour les étrangers;
 - une copie de l'acte de mariage pour les mariés ;
 - une déclaration sur l'honneur de non condamnation ;
 - trois (03) expéditions des statuts ; (+ 1 pour le sous seing privé)
 - une (01) photo d'identité du gérant ou du directeur de l'entreprise ;
 - un plan de situation de l'entreprise à main levée.
- **2** Paiement de frais de prestation :
 - **28.250** Fcfa pour les nationaux et ressortissants de la CEDEAO ;
 - **33.250** *Fcfa* pour les étrangers (ressortissants hors CEDEAO).

Le paiement s'effectue au comptoir du CFE.

Le reçu de versement est remis au CFE comme pièce justificative.

3 Délai moyen de traitement : 04 heures

B – FORMALITES DE MODIFICATION D'ENTREPRISE

1 Frais de prestation : **24.125** Fcfa

2 Délai moyen de traitement : 24 heures

C – FORMALITES DE DISSOLUTION D'ENTREPRISE

1 Frais de prestation : **2000 Fcfa**

2 Délai moyen de traitement : 24 heures

CONTACTS

CFE

Angle Avenue de la Présidence et Avenue Georges Pompidou BP. 3210 LOME-TOGO Tél. : (228) 22 20 63 60 / 22 23 29 00 Fax : (228) 22 21 47 30

E-mail: cfe@cfetogo.tg / Site Web: www.cfetogo.tg